Solidaires Finances Publiques B38
SYNDICAT NATIONAL
Section DG & personnels rattachés

Section DG & Personnels Rattachés

La force de tous les agents de la DGFiP

Paris, le 24/11/2023

Formation Spécialisée
du Comité Social d'administration de Service Central de Réseau
Réunion du 24/11/2023

Compte rendu

139 rue de Bercy 75012 Paris – BERCY Vauban 0060 Sud1 - 01 53 18 60 36 ou 41 47
solidairesfinancespubliques.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr - https://sections.solidairesfinancespubliques.info/b38/

Lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales

Voir liminaire de Solidaires Finances Publiques sur le site local.

Réponse de l'administration aux déclarations liminaires

Concernant la négociation en cours sur la reconnaissance de l'engagement professionnel et la qualité du service au travail des agentes et agents de la DGFiP, l'administration indique que le sujet relève du niveau national et n'apporte pas de réponse particulière.

S'agissant des questions de Solidaires Finances Publiques relatives à la future application PREVACTION qui à compter de 2024 sera utilisée pour le DUERP – demande d'informations détaillées sur l'application, communication du bilan de l'expérimentation notamment – l'administration prend note. Elle explique que l'expérimentation qui est pilotée par le Secrétariat Général doit s'achever en novembre 2023 et précise qu'une note de présentation qui est en cours de préparation, pourra être communiquée aux représentants du personnel.
Elle ajoute que de la documentation relative à PREVACTION figure d'ores et déjà sur ALIZE.

1°) Présentation du programme annuel de prévention de la Direction des Finances publiques de Wallis et Futuna

Le DUERP-PAP de Wallis et Futuna est présenté et commenté par la DFIP.

L'administration fait part, dans un premier temps, des inquiétudes initiales de la DFIP lors de son intégration dans le périmètre du CSA-SCR et ajoute que désormais tout le monde est satisfait. Elle présente ensuite les spécificités de la DFIP qui est une petite direction comptant 17 agents titulaires, dont 1 agent expatrié au CFIP de Futuna.

Bilan de la campagne 2022
Le bilan 2022 a été perturbé en raison de l'arrivée tardive d'un collègue pour cause de COVID.
Ce bilan avait recensé un besoin de rideaux occultants au 1er étage d'un bâtiment qui comporte des toits blancs et des panneaux solaires, ce qui générait une gêne importante pour les agents. La décision a donc été prise d'installer des rideaux occultants.
Compte tenu de la satisfaction des agents suite à cette installation, il a été décidé pour 2023, d'en installer également au rez-de-chaussée. Toutefois, en raison de problèmes d'approvisionnement, ces équipements n'ont pas encore pu être installés

Bilan de la campagne 2023
Quatre réunions ont été organisées avec chacun des 4 pôles de la DFIP, en présence de tous les agents et tous les services.
Tous les « irritants » ont été identifiés et on a procédé à la correction immédiate de tout ce qui était facile à mettre en place.

- Huit risques ont été résolus ou sont en voie de l'être (pour des raisons liées aux difficultés de livraisons).
- Les formations Santé Sécurité au Travail (SST) ont été lancées.
- La DFIP bénéficiera de la médecine du travail à compter de 2024.

Solidaires Finances Publiques interroge la DFIP sur la situation particulière du collègue expatrié à Futuna compte tenu des risques de tremblement de terre et demande s'il a reçu une formation spécifique.

La DFIP répond que le risque de tremblement de terre est géré par l'Administration Supérieure. Elle indique que Futuna est situé sur une faille sismique importante et reconnaît que le risque est élevé. De plus, en cas de tremblement de terre on ne dispose que de 10 minutes pour se mettre en sécurité avant la survenance d'un tsunami. Elle explique que le collègue reçoit les informations en temps réel.
L'Administration Supérieure est parfaitement très consciente de ces difficultés et le collègue est un ancien militaire qui avait reçu des formations en la matière.

Solidaires Finances Publiques demande à quoi correspond l'Administration Supérieure dans l'organisation administrative de Wallis et Futuna.

La DFIP répond qu'effectivement il s'agit d'une particularité administrative de Wallis et Futuna qui est seule en France à disposer d'une Administration Supérieure. Dans les autres territoires d'outre-mer il s'agit du Haut Commissariat.
A Wallis et Futuna, l'Administration supérieure est l'équivalent de la Préfecture et le chef du territoire est le Préfet

Les représentants du personnel s'interrogent sur la situation d'isolement que doit ressentir le collègue installé à Futuna et se demandent comment l'anonymat peut être préservé dans une population très réduite.

La DFIP explique que Futuna compte 2500 habitants. Le collègue vit très bien sa situation. Alors que traditionnellement le personnel change tous les 4 ans, ce collègue est en poste depuis 6 ans et le vit très bien. Il est assisté d'un auxiliaire à mi-temps qui l'aide pour la caisse.
Au moins une fois par mois un cadre A se rend à Futuna, pour le transport de fonds, mais également pour maintenir des rapports réguliers avec la DFIP qui est très attentive à ce contexte très particulier. Le collègue devrait rester encore 2 ans. Cela se passe très bien pour lui et son remplacement sera délicat.
De même, une adresse mél sécurisée a été mise en place.

Les représentants du personnel souhaitent savoir si les transports de fonds ne posent pas de problème en terme de sécurité des agents.

La DFIP indique qu'il y a très peu de délinquance à Wallis et Futuna et que la situation est meilleure qu'il y a un an.

Wallis et Futuna étant très peu bancarisée, il y a beaucoup de numéraires à la Trésorerie, notamment avec des dépôts de fonds des particuliers.
Elle explique que les dispositifs de sécurité classiques tels que les coffres et les alarmes sont assez difficile à trouver, tout comme de nombreux autres équipements du fait de problèmes d'approvisionnement.
La DFIP travaille pour diminuer les montants dans les coffres. Des TPE sont disponibles depuis 1 mois seulement. Cela va réduire l'argent liquide.
La DFIP travaille pour améliorer la sécurité de ses agents.

S'agissant de la santé des agents, des visites médicales sont désormais assurées régulièrement, même si c'est récent.
La DFIP a pris l'attache du service des pompiers de Nouméa afin de faire venir du personnel. Cela sera effectif en 2024.
La DFIP explique que la population n'a pas d'avance à faire car les prestations de santé sont gratuit à Wallis et Futuna. Toutefois, on ne dispose pas de tous les spécialistes, cette pénurie de praticien est due à 'l'insularité.
Sur le territoire, les cas de diabète et les problèmes de thyroïde sont fréquents.

Les représentants du personnel se posent des questions sur l'équipement informatique, ainsi que sur l'accès au réseau DGFIP et aux différentes applications métier.

La DFIP reconnaît que les services travaillent encore avec d'anciennes applications (CLARA, DDPAC?) et uniquement sous Windows 7. De même, l'accès au réseau internet est très difficile.
Un informaticien a été recruté à temps plein et deux nouveaux ordinateurs équipés de Windows 10 vont arriver prochainement, ce qui se traduira par un gain de temps pour travailler sur les applications.

2°) Présentation du programme annuel de prévention de la Direction des Finances publiques de Saint-Pierre et Miquelon

Compte tenu du décalage horaire, la présentation du DUERP-PAP est faite par l'administration (bureau CVT-D).

Les organisations syndicales demandent que la prochaine réunion soit organisée de manière à permettre aux représentants de la DDFIP d'y participer en distanciel.
L'administration (bureau CVT-D) accepte.

L'administration commente la documentation fournie par la DDFIP sur le DUERP-PAP. Elle indique que l'exercice a suscité peu d'enthousiasme et que peu d'agents se sont exprimés, malgré deux relances.

Solidaires Finances Publiques déclare que c'est dommage et qu'il conviendrait de sensibiliser davantage les agents à cet exercice annuel.

Solidaires Finances Publiques demande des explications sur le nombre de jours d'arrêts maladie (COM) de 150 qui paraît élevé par rapport au nombre d'agents qui est de 18.

L'administration explique qu'il s'agit du nombre d'arrêts.

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur le taux de *turn-over* qui n'est pas indiqué sur la fiche.

L'administration répond qu'elle va collecter les informations manquantes auprès de la DDFIP et qu'elle transmettra ces données par mél dès que possible aux élus de cette FS.

3°) Questions diverses

3-1) Fonctionnement du Conseil Médical (point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Solidaires Finances Publiques)

Dans sa demande d'inscription du point à l'ordre du jour, Solidaires Finances Publiques avait rappelé les éléments suivants.

Le Conseil Médical (CM) est composé notamment (côté représentants du personnel) de 15 représentants qui ont été désignés par la FS du CSASCR lors d'une réunion de la FS de juin 2023.

Depuis cette date, l'administration convoque des 2 premiers représentants de la liste des 15 représentants du Conseil Médical, en l'espèce un élus de SFIP et une élue de la CFDT.

S'ils répondent qu'ils seront présents, elle leur communique la liste des noms de agents dont le dossier va être examiné en CM.

Ce process pose les problèmes suivants.

- Si ces deux représentants sont absents ou pas disponibles, il s'ensuit une série de courriels et/ou appels téléphoniques, des relances si besoin. Il en résulte une perte de temps de plusieurs jours, or on ne dispose que de 15 jours entre la convocation et la réunion du CM.
- Si le ou les agents concernés ne sont pas connus des deux organisations syndicales, ces dernières doivent consulter les autres OS pour savoir s'il ne s'agit pas d'un de leurs adhérents ou s'il n'est pas connu d'eux. Là encore, cela se traduit par des méls, appels téléphoniques, et là encore cela génère une perte de temps.
- Si l'agent pb si agent veut être représenté par une autre OS que les 2 contactés par l'administration dans la convocation, ici encore il y a une perte de temps.

En conséquence, il était demandé que la liste des noms des agents soit communiquée simultanément aux 15 représentants de la liste, lesquels ensuite conviendraient ensemble qui irait représenter le collègue. Ce process comportant les avantages suivants :

- L'intérêt de l'agent est préservé car son dossier sera mieux préparé dans la mesure où on disposera de plus de temps pour l'étudier avec lui.
- Il n'y a pas de problème de secret médical puisque les 15 personnes sont des représentants du CM désignés par les élus de la FS.

L'administration répond qu'un échange a déjà eu lieu lors de la réunion organisée par désigner les 15 représentants..

Elle ajoute que les 15 représentants désignés par la FS seront toujours appelés dans le même ordre, celui de la liste. Elle appelle les 2 premiers de la liste et s'ils sont indisponibles, elle appelle les suivants.

Elle explique que c'est ce process qui est prévu par le Secrétariat Général qui assure le secrétariat du Conseil médical.

Solidaires Finances Publiques rappelle qu'il y a eu un seul Comité Médical depuis la désignation des 15 noms, en octobre 2023, et qu'on a eu beaucoup de chance car sur 4 dossiers, 1 dossier était pris en charge par Solidaires, 1 autre par la CFDT et 2 autres n'étaient pas connus d'aucun syndicat. Il n'y a donc pas eu de perte de temps. Mais il est prévisible et inévitable que des Conseils Médicaux devront être reportés pour cause de défaut de représentant du personnel. Ce sera donc au détriment des agents.

Solidaires Finances Publiques ajoute que le nom de l'agent ne constitue pas une donnée confidentielle au regard de la loi.

L'administration maintient sa position en rappelant que c'est le Secrétariat Général qui a imposé ces règles.

Solidaires Finances Publiques demande que soit communiqués à cette FS les textes sur lesquels se fonde ce process.

3-2) Réorganisation espaces de travail à la Délégation Sud-Ouest (point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Solidaires Finances Publiques)

La Délégation Sud-Ouest présente le projet de réorganisation de ses espaces et indique que la réflexion est en cours. Un chargé de mission a été désigné pour travailler sur ce dossier.

La Délégation constitue un petit service avec 13 agents et 1 personne hébergée dans un bureau de passage, le Conseillé Mobilité Carrière pour les cadres A).

Les agents disposent chacun d'un peu plus de 40 m², pour une moitié dans des bureaux individuels et pour l'autre moité dans des bureaux partagés. On dispose également d'un « lab » qui peut être utilisé pour l'accueil.

Les membres de la Délégation étant souvent en réunion, il y a un fort besoin de disposer d'un espace de réunion dédié. Le but est de libérer une zone afin d'aménager des salles de réunion de taille raisonnable.

L'objectif de cette réorganisation est de s'adapter aux nouvelles modalités d'organisation du travail. En effet, 100 % des agents ont des jours de télétravail, jusqu'à 2 jours de télétravail, voire 3 jours pour une personne.

Enfin, dans la configuration actuelle des bureaux la Délégation est implantée sur deux zones séparées et distinctes dans le bâtiment, ce qui présente des problèmes d'ordre pratique.

La Délégation ajoute que les locaux sont souvent peu occupés et que fréquemment seules quatre personnes occupent les 600 m² disponibles. Les agents de la Délégation ne sont tous présents que lors des réunions de service qui ont lieu toutes les 3 semaines.

Les idées ne sont pas mûres à ce jour. Les pistes sont la création de bureaux individuels, de bulles pouvant accueillir 2 ou 3 personnes et de 2 salles de visioconférence.

Une enquête a été réalisée auprès des collègues en juillet 2023 et un retour a été fait sur cette consultation lors de la réunion de service du 13/11/2023. Le questionnaire interrogeait les agents sur leurs besoins, leurs demandes particulières.

A ce stade du projet, on n'a pas encore de financement, mais on souhaite réfléchir sur le projet dès maintenant.

S'agissant de la date de mise en place, à ce stade on est en phase de « co- construction » et le projet pourrait être mis en place, au mieux, durant le 2ème semestre 2024.

Solidaires Finances Publiques demande que des plans avant et après réaménagement soient fournis aux représentants du personnel.

Par ailleurs, compte tenu de l'apparence de l'immeuble du 8 Place du Champ de Mars visible sur internet, qui semble être un immeuble assez ancien, des questions se posent sur l'adéquation de ce type de bâtiment avec les espaces de travail qu'on dit « modernes ». En effet, dans ce type de constructions, les grandes hauteurs de plafonds risquent de ne pas permettre une isolation phonique, pourtant indispensables, dans des bureaux partagés. De même, dans ce type de bâtiments, le revêtement ancien des sols sont très bruyants.

La Délégation répond qu'elle fournira aux représentants du personnel de cette instance des informations complémentaires sur le projet, les plans des locaux, ainsi que le questionnaire de l'enquête qui a été réalisée.

Elle ajoute que la DGFIP est propriétaire de l'immeuble. Le bureau de la Déléguée et de son adjoint ont des plafonds très hauts et mesurent chacun 50 m². Si des travaux d'insonorisation de pose de plafonds à hauteur normale dans les autres bureaux, cela reste à faire dans les deux bureaux de 50 m² qui par ailleurs pourraient être mieux utilisés.

Concernant le choix des agents, certains ne souhaitent pas conserver leurs bureaux actuels.

S'agissant de la mise en place de bureaux collectifs, il n'y aura pas de flexoffice, chacun aura son bureau attitré et il n'y aura pas de bureau partagé

Un point périodique sera fait sur le projet dans le cadre de cette Formation spécialisée.

3-3) Point sécurité au bâtiment Montaigne à Noisy-le-Grand

La Mission Interministérielle de Sûreté des Sites Ministériels (MISSIM) fait un point sur l'exercice de sécurité lié au Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) qui a été organisé le jeudi 23 novembre 2023 sur le site du Montaigne à Noisy-le-Grand et remercie les représentants du personnel présents à cette réunion et qui ont participé à cet exercice.

L'exercice s'est très bien passé et dans l'ensemble les personnels ont bien joué le jeu, en particulier dans les locaux de l'ENFIP (élèves et enseignants). Certains dysfonctionnements techniques ont toutefois été observés.

Un nouvel exercice sera organisé en 2024, avec un scénario plus élaboré : intrusion de terroristes dans le bâtiment et intervention de la brigades de la police et des pompiers.

Solidaires Finances Publiques déplore que dans certains étages des agents ont continué à mener des réunions en cours et n'ont pas participé effectivement à l'exercice.

Solidaires Finances Publiques craint qu'un exercice avec intervention de la police et des pompiers ne crée la panique parmi les agents et demande si une cellule psychologique sera prévue afin de rassurer les agents à l'issue de l'exercice.

Par ailleurs, Solidaires Finance Publiques s'interroge sur les moyens de se cacher dans les bureaux organisés en *open-space*.

Le MISSIM indique que les consignes de sécurité en cas de risque d'intrusion terroriste ont été communiquées aux agents du site une quinzaine de jours avant l'exercice. Mais elle insiste sur la nécessité de réaliser ce type d'exercice de manière inopinée afin de mieux voir comment cela pourrait se passer en situation réelle et afin d'en tirer tous les enseignements utiles. C'est aussi pour cette raison que le scénario doit être complété et amélioré.

S'agissant des bureaux et pièces partiellement ou totalement vitrés, l'ENFIP a sollicité la MISSIM afin de faire un devis dans la perspective de la pose de films opacifiants qui assureraient une meilleure protection.

Concernant les bureaux sans verrous et les baies de désenfumage qui ne peuvent pas avoir de verrous, la possibilité de mettre à disposition des cales permettant de fermer les portes en cas d'urgence est à l'étude. Pour les accès pompiers, il est possible de mettre en place des molettes.

Les représentants du personnel rappellent que lors de précédents exercices d'évacuation organisés à Bercy au bâtiment Vauban, des services de la DLF avaient refusé de participer et demande que des messages soient adressés aux chefs de service pour les sensibiliser et leur rappeler leurs obligations en la matière.

L'administration répond que les chefs de bureau ont reçu un message leur rappelant les consignes à respecter en cas d'exercices d'évacuation et que le sujet de la sécurité doit concerner tous les agents, y compris les chefs

Avec les nouvelles modalités d'organisation du travail et en particulier avec le télétravail, des informations spécifiques de sécurité ont été diffusées. Ainsi, s'agissant des consignes incendie un message a été adressé à tout le réseau DGFIP indiquant que, en cas d'exercice, quel que soit la personne qui est présente, c'est la plus gradée dans la pièce qui doit s'assurer que tout le monde a bien évacué le service.

L'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) apporte les précisions suivantes. Il n'est pas possible de combiner les exercices de mise en sûreté (confinement) et d'évacuation car les objectifs sont opposés : pour les premiers il s'agit de confiner sur le site, pour les seconds il s'agit d'évacuer le site. Les réflexes à créer chez les agents sont donc opposés.
Il est recommandé d'installer des serrure avec boutons à l'intérieur des pièces
S'agissant des cales, elles peuvent poser des problèmes si elles sont mal utilisées et en cas d'incendie par exemple, elles peuvent empêcher les secours d'entrer dans la pièce.

La législation prévoit des sanctions en cas de mise en danger d'autrui sur le lieu du travail (article L41-22-1 art du code du travail) et ces obligations s'appliquent tant aux employés qu'à leur hiérarchie.

La MISSIM indique qu'il y a encore beaucoup de travail à faire et de réflexes à acquérir, notamment pour les exercices de mise en sûreté qui sont beaucoup plus récents que les exercices d'évacuation.
Concernant les *open-space*, la MISSIM ajoute que c'est un sujet important et qu'on n'a pas de réponse à ce jour. Selon les formations, il apparaît qu'en cas d'action terroriste, le danger pour les personnes présentes sur un site résulte surtout du bruit et du mouvement et que dès lors il est impératif de ne plus bouger et de ne pas faire de bruit pour se protéger.

L'administration rappelle que suite à l'assassinat du chef de brigade en 2022, un plan d'action a été mis en œuvre à la DGFIP. Dans ce plan d'action il y a eu une réactualisation des délégués à la sûreté et mise en place d'un kit pour chef de service arrivant lui rappelant les grands temps et les principes de sûreté. Chaque acteur devant avoir en tête les consignes et les réflexes à adopter.

Les représentant du personnel évoquent la minute de silence prévue à 14h30 la semaine précédant cette FS et demandent pourquoi, sans que l'information ait été parfaitement relayée, cette minute a été avancée à 13h à la Direction générale.

L'administration répond que la minute de silence a été avancée à 13h pour permettre au Ministre d'y participer.

3-4) Tableau de suivi des demandes des OS mis en place par le bureau RH CVTD

L'administration indique qu'elle a mis en place un tableau permettant de faire le point lors de chaque réunion sur les sujets en cours ou traités.

A ce jour, les points sont les suivants :

- Rappels à faire sur la période probatoire

Un message à été envoyé le 02/11/2023 aux chefs de bureaux sur Les principes à appliquer pendant la période probatoire.

- Demande de communication de la lettre de mission des correspondants DUERP

Cette lettre de mission a été envoyée aux représentants siégeant dans cette FS.

- Demande de bilan de la fomation des managers au télétravail

Sera communiqué lors du CSA du 28/11/2023 dans le bilan annuel du télétravail.

- Demande de bilan SST Services centraux

Sera fait lors de la présentation du DUERP PAP le 13/12/2023.

- Demande de communication sur le numéro d'appel 82000

Mél adressé à tous agents le 07/11/2023.

- Demande de communication des fiches de signalement

Fait le 26/09/2023.

- Demande d'actualisation du Guide de déontologie

Demande transmise au bureau RH des Affaires Juridiques.

- Demande de communication du plan DOUMERGUE

Plan transmis.

- Demande relative au filet de sécurité à la gare RER de Noisy le Grand vers le Montaigne

Le sujet sera évoqué au CSA DU 28/11.

- Demande de formation des OS pour les FS-

Les représentants du réseau ont été formés en priorité, ceux de la DG seront formés en 2024

- Demande de généralisation de la formation micro sieste

Pas de généralisation prévue pour l'ensemble des agents.

- Demande d'actualisation du Guide de la conduite de projet

L'actualisation sera faite par le Secrétariat Général.

- L'expérimentation du « juste mél »

L'expérimentation est conduite par le SG. La Dgfip y participe via le bureau RH CVTD, ainsi qu'un bureau de la Douane. Pour le bureau CVTD, le pôle des agents en difficultés (PAD) répond aux sollicitations du réseau et parfois le nom des agents apparaît dans le mél, d'où un problème de confidentialité. On a donc pris du temps pour s'assurer du respect de la confidentialité et toutes les infos personnelles sont « mâchées ». Cela a pris plus de temps que prévu et à ce stade il n'y a pas d'extraction de nos données.

3-5) Cellule de veille et sureté du Secrétariat Général

Solidaires Finances Publiques indique que cette cellule semble continuer de fonctionner avec les élus anciens en CHS-CT. Il y a eu des réunions depuis début 2023 et pas d'information ni d'association des nouveaux élus suite aux élections de décembre 2022. Une actualisation doit être faite et les nouveaux élus doivent être informés et associés.

L'administration prend note et transmettra cette demande au SG pour que l'actualisation soit faite.